

Compte Rendu Assemblée Générale Extraordinaire 2023

Mesdames et Messieurs, Chers Adhérents,
chaque année vous êtes de plus en plus nombreux, merci à toutes et à tous d'avoir répondu à notre invitation. Cela prouve l'intérêt que vous portez à votre CIL et nous encourage à continuer notre action mis au service de notre grand Secteur Intercommunal Toulonnais, Valettois et Revestois.
Merci d'apporter votre soutien aux Bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps pour faire vivre et améliorer notre quartier prenez le temps « d'Adhérer » au CIL.
C'est donc avec la plus grande conviction que nous défendrons Notre quartier.

Déroulée de notre AGE

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2023

DEMANDES DE TRAVAUX 2023 A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION PUBLIQUE AVEC LES ELUS

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION Exposé par le Président du CIL.

BILAN FINANCIER, COMPTE DE RESULTAT

VOTES DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES.

Je déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire 2023 ouverte.

Début : 17H30

Rapport moral et d'activités 2023

LE DIALOGUE, LA PARTICIPATION, LES MOYENS DE COMMUNICATION.

Le site web du C.I.L.

cilfavières.fr

Vous y trouverez

- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale, l'historique & la vie des quartiers, les infos utiles « liens et numéros d'urgence », les actualités, la prévention & la sécurité, l'environnement, la constitution & les statuts de notre association ainsi que la rubrique « contact & adhésion ».

Vous avez la possibilité de dialoguer avec le C.I.L. :

- D'exprimer vos propositions, doléances & attentes.
- D'adhérer ou de renouveler l'adhésion au C.I.L par l'intermédiaire de notre partenaire (HelloAsso).
« Paiement électronique sécurisé ».

Le compte Facebook du C.I.L.

« CIL des Favières » <https://www.facebook.com/groups/3386715208231031>

Vous y trouverez :

- Les dossiers « chauds du moment » concernant votre quartier, votre commune, la métropole, (pollution, prévention des incendies, nuisances, les alertes, la vie associative, culturelle & bien plus).

Le Mail du Président

- Adresse mail : président@cilfavieres.fr

LES TRAVAUX REALISES DEPUIS L'AGE DE FEVRIER 2022.

Département du Var :

Rond-point du col des chênes :

Rénovation du carrefour améliorant grandement la sécurité routière et la circulation routière.
(Demandé depuis 23 ans).

- Création de 3 arrêts de bus accessibles au PMR & d'un éclairage routier à faible consommation.
- Sécurisation de l'accès et de la sortie de l'Ancien Chemin de La Valette au Revest.
- Réalisation des accès et sortie du futur lotissement « La Cerisaie ».
- Aménagement de l'ilot central paysagé par l'antenne de la Métropole Valettoise.
- Aménagement de pistes cyclables et trottoirs partagés.

Service Technique Métropolitain de La Valette du var :

D446 Route du Fort Coudon Inondations :

- Curage du fossé de l'évacuation des eaux pluviales entre le N°642 et le N° 805.

Route de Tourris :

- Remplacement de la barrière de sécurité du grand virage de la Route de Tourris.

Mairie de La Valette du var :

Ancien Chemin de Tourris :

- Goudronnage et réfection de l'ancien chemin de Tourris par la société Colas. (Travaux attendus depuis 40 ans).
- Aménagement des accès routiers et protection du container semi-enterré.

D446 Route du Fort Coudon :

- Mise en place de 3 feux dits « intelligents » afin de sécuriser la sortie des Résidents du N°642.

LES CONSTATS DES HABITANTS

Pollutions diverses :

- Le non bâchage des bennes des poids-lourds est la conséquence de la perte de produits transportés sur les chaussées.
- La pollution des canalisations d'eau potable de « juin 2023 ».
 - Gestion à améliorer par Véolia, l'alerte et le retour à la normale n'ont pas été transmises à tous les abonnés concernés.
 - Gestion sans faille de la municipalité. Mr Le Maire de La Valette, m'a contacté dès la connaissance de la pollution du réseau d'eau potable, afin de faire remonter l'information aux Résidents concernés.

Sans connaissance ou mise à jour de vos coordonnées je n'ai pu vous avertir au plus vite.

Vos coordonnées « sécurisées » (mail, téléphone, adresse) sont très importantes pour recevoir les diverses diffusions d'informations « urgentes » vous concernant.

- Informez-nous !
 - Si ce n'est pas fait, prenez contact avec notre trésorier ici présent.
 - Vous pouvez, aussi, les saisir à partir du site web du C.I.L.
L'inscription au fichier sécurisé du C.I.L. ne veut pas dire « adhésion obligatoire », les informations transmises par publipostages « mails » sont adressées à tous sans distinction « Adhérents ou non-Adhérents ».

Merci de faire circuler cette l'information auprès de vos voisins non présents à cette réunion.

Nuisances sonores diverses et exaspérations des Riverains :

D46 Route des Favières, du rond-point Soldani au rond-point du Col des Chênes :

- Vitesse excessive sur les routes et départementales des poids-lourds de la carrière de Tourris.
- Rodéo des motos trial le soir et le week-end.
- Rodéo des voitures trafiquées, pots d'échappements libres le soir et le week-end.
- Les rotations de nuit des camions de la centrale à bitume pour l'A57 (décrétées d'Utilité Publique par la Préfecture du Var, malgré notre désaccord écrit lors de la Consultation Publique).
- Les mariages, les fêtes diverses et anniversaires les WE jusqu'à 2h00 du matin avec un fort niveau de décibels.
- Non-respect des vitesses autorisées, dépassements sur les lignes continues, roue arrière des motos.
- Nuisances sonores le soir et le WE.

Lors de la Réunion Publique de ce jour, un habitant de ce secteur exposera ses exaspérations et son attente aux Elus et Intervenants Toulonnais.

DEUX TRAVAUX IMPORTANTS EN DEMANDE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

Service Technique Métropolitain de Toulon et de La Valette du var :

Secteur Gaudissard, St honorât, Le vallon de la Sorbière, Le pas de Louchon, tous ces quartiers se sentent délaissés et rien n'est fait malgré les promesses faites en Réunion Publique en 2022.

(Le Chemin d'accès aux habitations, l'élagage des haies, les inondations récurrentes, le curage du Gaudissard, l'écoulement des eaux pluviales, les aménagements futurs et d'autres attentes émises par les Résidents de ce secteur).

Service Technique Métropolitain de La Valette du var et La SOMECA (carrière de Tourris) :

Route de Tourris quartier La Chaberte :

Constats :

Dégradation du revêtement de la Route de Tourris :

Dégradation du chemin privatif du N° 2090 :

Écoulement des Eaux Pluviales « Route de Tourris » :

- Suite aux travaux de remise en état, partiel, du revêtement de la Route de Tourris, le bitume mis en surépaisseur canalise l'eau de pluie dans le chemin privatif du N° 2090 Route de Tourris, entraînant une dégradation des bas-côtés et la mise à jour des canalisations d'eau potable.

Travaux à réaliser :

- Réaménagement du caniveau d'écoulement des EP sur la Route de Tourris du N° 2090 au N° 1974 et du passage sous la Route de Tourris.
- La remise en état du cheminement des EP dans la propriété privée au niveau du N°1977.
- Le raccordement au collecteur existant des Frères de Plymouth sur le Chemin du N° 1977.
- Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, en revêtement stabilisé non bitumeux avec une bordure canalisant les eaux pluviales du N° 2232 au N° 1974

Ces demandes seront évoquées en Réunion Publique aux Elus et Intervenants Valettois.

Rappels très importants pour le C.I.L. :

- **Faites-vous connaître, dialoguez, proposez, participez, vivez votre quartier :**
 - Sur le Site Web du C.I.L. cilfavieres.fr
 - Par un mail au Président president@cilfavieres.fr
- **Pensez à renouveler ou à adhérer au CIL des Favières :**
 - Notre trésorier est à votre disposition (communiquez vos coordonnées, « bien lisibles »).
 - A partir de notre site web « sécurisé » (HelloAsso).

Merci de transmettre l'information à votre voisinage.

Un grand merci pour votre écoute.

Fait à la Valette du Var le : jeudi 12 Octobre 2023

Robert GAVIN
Président du C.I.L.



Anne MARTINI
Secrétaire du C.I.L.



DEMANDES DE TRAVAUX 2023

Ce soir, lors de la « Rencontre Publique » avec les Elus, seront abordés les points suivants :

II. Sécurité Routière de la D46 Route des Favières :

- Les Riverains de la D46 « Route des Favières » ne sont pas entendus par les Autorités Locales. Un constat a été fait lors de l'AG de 2022 et un courrier a été adressé auprès de la Municipalité Toulonnaise. A ce jour, aucune proposition ni solution à ce problème récurrent n'ont été trouvées. Les Riverains de la Route des Favières sont toujours excédés par :
 - Les vitesses excessives des véhicules.
 - Le non-respect des interdictions de doubler.
 - Les nuisances sonores diurnes et nocturnes dues en grande partie par les deux roues.
 - Les acrobaties en « roues-arrière » des motos trials.

Demande :

- Contrôle de la vitesse et des incivilités routières par les Forces de Police.

III. Quartiers de Gaudissart, St Honorât, Le Pas de Louchon et Vallon de la Sorbière :

Suite à la réunion du 24 octobre 2022, sur site, aucun accord n'a été trouvé entre les deux antennes métropolitaines Toulonnaise et Valettoise concernant :

- La remise en état du réseau pluvial.
- La mise en place d'un nouveau candélabre au carrefour « Soldani ».
- Le curage et l'entretien du Gaudissart.

Demandes :

- Le nettoyage des abords du chemin inter-communal de Gaudissart.
- Le curage des fossés et de l'écoulement des Eaux Pluviales.
- Entretien de la rivière « Le Gaudissard »
- La mise en place d'un candélabre au carrefour « Soldani ».

Question :

- Qu'en est-il du projet de réalisation d'un réseau d'assainissement pour ces Quartiers ?

IV. Sécurité Routière de la D46 Route des Favières et Route de Dardennes :

- La vitesse excessive, le non-respect des interdictions de doubler, les flux croissants de poids-lourds, de véhicules légers, de cyclistes et nouvellement les trottinettes augmentent l'insécurité routière sur la Départementale 46.
- Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour sur la Route des Favières et 9400 Véhicules / jour sur la Route de Dardennes. Le flux routier en 2023 est en constante augmentation, aujourd'hui l'aménagement de l'A57 jusqu'en 2025 et dans un futur proche la « mesure Crit'Air ».
- L'aménagement routier de la D46 Route de Dardennes, du Col des Chênes à la Zone Commerciale de la Ripelle (demandé en AG 09/2018 - AG 06/2019 – AG 09/2022) devient incontournable :

Demandes :

- Elargissement de la voie.
- Création de pistes cyclables.
- Installation d'un éclairage public sur la totalité de la route départementale.

Question :

- Quand sera programmé l'aménagement routier de la D46 « Route de Dardennes » ?

V. Dégradation du revêtement de la Route de Tourris au niveau du N° 2231 :

- Constat a été fait, depuis plusieurs mois, qu'une partie du bitume de la route de Tourris, se dégrade de plus en plus. Les dégâts sont situés au milieu de la chaussée et à proximité du dernier arrêt bus « Ancien Chemin de Tourris » face à l'habitation sis au N° 2231. Les camions descendant de la carrière font des écarts pour l'éviter. Une rencontre avec un véhicule montant se soldera par un accident grave.... (Sécurité Routière). Les travaux de remise en état « Partiels » du revêtement de la chaussée ont été exécutés en 2022, sous la direction de la SOMECA.

Demande :

- Remise en état de la chaussée.

+ Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § V, VI et VII.

VI. Dégradation de la chaussée « Route de Tourris au niveau du N° 2090 :

- Suite aux travaux de remise en état du revêtement de la Route de Tourris, le bitume mis en surépaisseur canalise l'eau de pluie dans le chemin privée du N° 2090 Route de Tourris, entraînant une dégradation des bas-côtés et de la mise à jour de la canalisation d'eau potable.

Demandes :

- Elimination de ces écoulements sur la voie privée du N° 2090.
- Canalisation des écoulements vers le caniveau des Eaux Pluviales.

+ Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § IV, VI, et VII.

VII. Ecoulement des Eaux Pluviales « Route de Tourris » :

- La canalisation des Eaux Pluviales est à revoir car elle occasionne des débordements sur la Route de Tourris au niveau du N° 1974 et au bas du N° 1977.

Demandes :

- Réaménagement du caniveau d'écoulement des EP sur la Route de Tourris du N° 2090 au N° 1974 et du passage sous-terrain.
- L'agrandissement et le cheminement des EP dans la propriété privée au niveau du N°1977.
- Le raccordement au collecteur existant des Frères de Plymouth sur le Chemin du N° 1977.

+ Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § IV, V et VII.

VIII. Sécurité des piétons « Route de Tourris » :

- La sécurité des piétons n'est pas assurée du N° 1970 « Centre aéré de Tourris Jean Gravand » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » situé au N° 2232. (Évoquée en AG 06/2019 et 09/2022).

Demande :

- Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, en revêtement stabilisé non bitumeux avec une bordure canalisant les eaux pluviales.

+ Cette opération peut être coordonnée avec les demandes aux § IV, V et VI.

IX. Rond-point du « Cimetière de Tourris » :

- Ce rond-point est fortement dégradé, les bordures des ilots directionnels sont détruites par les véhicules de fort tonnage. Certains véhicules prennent le rond-point en sens inverse. Une végétation abondante et non taillée empiète sur la chaussée.

Demandes :

- Remise en état de la chaussée.
- Revoir la conception des terre-pleins du rond-point afin d'empêcher les véhicules de contourner et de détériorer les séparateurs de voies.
- Tailler la végétation des bas-côtés.
- Réaménager la pastille centrale.

X. Goudronnage du Chemin de La Vieille Valette :

Le revêtement bitumeux du Chemin communal de la Vieille Valette nécessite sa remise en état :

- Du Rond-point du cimetière de Tourris jusqu'à la Maison Familiale de La Chaberte.
- Remise en état du bitume des voies « communales » desservies par ce chemin.

Demandes :

- Réfection du bitume du Chemin de La Vieille valette et des portions de voies communales attenantes audit chemin.
- Remise en état du chemin communal au niveau de l'accès des Résidents au N°130.

XI. Propreté du Coudon, surveillance et sécurisation au niveau du 1-7 Route du Fort Coudon :

- Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualité. Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritux en tous genres sont toujours déposés.
- Au rond-point, la plateforme qui supporte le container des ordures ménagères et des tris sélectifs est en très mauvais état.

Demandes :

- Réaménagement de l'emplacement des Tris Sélectifs et du container d'Ordures Ménagères.
- Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon, au niveau des N°1-7, afin de dissuader ou de verbaliser les pollueurs.

XII. Centre de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif « Cimetière de Tourris » :

- Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est une poubelle à ciel ouvert. Certains riverains font preuve « d'incivisme persistant ». Des dépôts en tous genres jonchent le trottoir, malgré la proximité de la déchetterie Métropolitaine.

Demandes :

- Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au rond-point du cimetière de Tourris.
- Surveillance des incivilités et verbalisations des contrevenants (évoquée en AG06/2019-AG09/2022 et lors de l'opération de Cadre de Vie de 2019).

 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Suite à la fermeture du « Bar des Chênes », le siège social et l'adresse postale officielle du Comité d'Intérêt Local des Favières et Lieux-Dits Environnants (C.I.L. Intercommunal Toulon-La Valette-Le Revest) est devenue obsolète.

Afin de faciliter tout changement du siège social et de son adresse postale sans avoir à provoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration a décidé et a voté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du dimanche 12 Septembre 2023 (Cf. à l'article 4 des statuts actuels du CIL) que :

- Le siège social et l'adresse postale du CIL des Favières sera celle du « Président en exercice ».
- La modification de deux Articles des statuts du CIL des Favières :
 - Article 4 Siège Social (lecture du nouvel article par le Président)
 - Article 9 Conseil d'Administration-Bureau (lecture du nouvel article par le Président)

Ces modifications sont soumises au vote des Adhérents lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Nouvelle adresse du siège social du CIL des Favières :

M. Robert GAVIN 1652 Route de Tourris Quartier La Chaberte 83160 La Valette-Du-Var

- Les nouveaux statuts mis à jour, seront transmis en Préfecture et aux Adhérents de l'Association.
- Les coordonnées postales du nouveau siège social du CIL seront transmises en Préfecture, aux Autorités ayant-droit ainsi qu'aux Adhérents de l'Association.
- Le site web de notre C.I.L. sera mis à jour par le Webmaster.

BILAN FINANCIER, COMPTE DE RESULTAT

La parole est à notre Trésorier, Monsieur Charles SIMON pour vous donner les comptes de résultats et le bilan financier du C.I.L.

COMPTE RENDU FINANCIER

COMITE D'INTERET LOCAL INTERCOMMUNAL des FAVIERES & LIEUX DITS ENVIRONNANTS

COMPTE DES RESULTATS au Jeudi 12 Octobre 2023

PRODUITS		
TRESORERIE au : Samedi 31/12/2022	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
ACTIFS :	828,77 €	165,00 €
A) Total Trésorerie :	993,77 €	

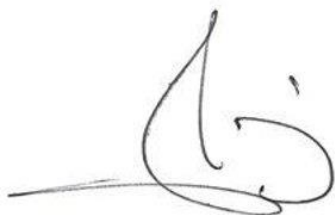
PRODUITS Année 2023	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
74 - Subvention	500	0
756 - Cotisations diverses: - Adhérents - Repas	430	170
771 - Opérations de gestion: - Transferts Compte à Compte	0	0
RESSOURCES :	930,00 €	170
B) Total Produits :	1 100,00 €	

CHARGES		
CHARGES Année 2023	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
606 - Achats : - matériels: informatique, de bureau	0,00 €	0,00 €
607 - Achats Marchandises Diverses (pour festivités)	282,32 €	
616 - Primes d'assurance – Responsabilité civile	90,44 €	0,00 €
625 - Frais de manifestations : Mission – Reception – Déplacement	0,00 €	0,00 €
626 - Frais : Téléphone – Timbres - Site Web	53,84 €	0,00 €
627 - Service bancaire : Tenue de compte bancaire	59,22 €	0,00 €
671 - Charges financières: - Transferts Compte à Compte - Dons	0,00 €	300,00 €
CHARGES :	485,82 €	300,00 €
C) Total charges:	785,82 €	

TRESORERIE au : Jeudi 12 Octobre 2023	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
ACTIFS :A + B – C :	1 272,95 €	35,00 €
TOTAL ACTIFS :	1 307,95 €	

Lu & approuvé à la valette du Var, le Jeudi 12 Octobre 2023

Le Président
Mr. GAVIN Robert



Le Trésorier
Mr. SIMON Charles



VOTES DES ADHERANTS DU C.I.L. DES FAVIERES.

Approbation des nouveaux statuts du CIL des Favières

Passons au vote des nouveaux statuts :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Election et réélection des membres du Conseil d'Administration :

- Une Adhérente propose sa candidature au Conseil d'Administration du CIL des Favières : Mme Hélène BOUCHET, résidente du quartier de La Chaberte au N° 2206 Route de Tourris.

Passons au vote du nouveau membre du Conseil d'Administration :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

- Le Tier des Membres du Conseil d'Administration sont démissionnaires (Cf aux statuts Article 9) : Mr. Noël BOLLONI, Mr. Pascal BOURREE, Mme Catherine CHAMP et Mr. Patrick FERAUD.
 - Mr BOLLONI Noël ne se représente plus à sa réélection et quitte ses fonctions au sein du CA.
 - Les trois autres Membres du CA se présentent à leur réélection.

Passons au vote des membres du Conseil d'Administration :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Approbation du Bilan Financier, Compte de résultat

Le trésorier vous a présenté le bilan financier et les comptes de résultat en date du 12 octobre 2023

Passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Approbation du rapport moral, des travaux de l'exercice écoulé et du montant de la cotisation :

La cotisation d'adhésion au C.I.L. est fixée à 5 €, éligible annuellement.

Passons au vote du rapport moral, des travaux écoulés et de la cotisation d'adhésion au C.I.L. :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Un grand merci pour votre écoute, passons maintenant à la Réunion Publique avec les Elus.

Je déclare l'AGE clôturée.

Fin : 18h00

Fait à la Valette du Var le : jeudi 12 Octobre 2023

Robert GAVIN
Président du C.I.L.



Anne MARTINI
Secrétaire du C.I.L.



Compte Rendu Rencontre Publique 2023 avec les Élus

Listes des Personnalités présentes à la Réunion Publique du Jeudi 12/10/2023

LA VALETTE-DU-VAR	
Mr Thierry ALBERTINI - Maire de la Valette-du-Var - Vice-président du conseil départemental du Var - Vice-président métropolitain TPM	P
Mr Bernard ROUX - Adjoint au Maire de La Valette du Var - Finances – Suivi des compétences de la Métropole – Systèmes d'information	P
Mr Jean-Marc LUCIANI - Adjoint au Maire de La Valette du Var – Police municipale	P
Mr Henry-Jean ANTOINE- Adjoint au Maire de La Valette du Var – Urbanisme	P
TOULON	
Mme Manon FORTIAS- Conseiller Départemental du Var – Conseiller municipal Toulon	P
Mme Pascale JANVIER- Adjoint Démocratie participative / CIL / Solidarité	P
Mr Albert TANGUY – Conseiller municipal délégué / Circulation / Stationnement	P
Mr Bertrand SEVIN – Technicien Mairie de Toulon / Relation avec les CIL	P
LE REVEST-LES-EAUX	
Mr Ange MUSSO - Maire du Revest les Eaux – Vice-président Métropole TPM	Absent

Le Président du CIL des Favières

Mesdames, Messieurs les Elus et Intervenants,

Le CIL Intercommunal des Favières et Lieux-Dits Environnants se félicite de votre présence, cela démontre toute l'importance que vous portez à la démocratie participative et à la communication. Je tiens à remercier tout particulièrement de leur présence :

- Monsieur le Maire de La Valette Du var, Vice-président du Conseil départemental du Var, Vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
- Madame la Conseillère Départementale du Var, Conseillère municipale de Toulon,
- Madame l'Adjoint au Maire de Toulon en charge de la Démocratie participative / CIL / Solidarité de quartiers,
- Messieurs les Elus Municipaux,
- Mesdames et Messieurs les Techniciens Métropolitains & Municipaux.

Certains Elus ayant des obligations dans d'autres manifestations, nous commencerons par les questions à caractère « urgentes » concernant la ville de Toulon et de La Valette du Var. L'ordre des questions du « cahiers des demandes de travaux » transmis en Mairie est modifié. Je vous soumettrai les questions dans le nouvel ordre.

En prélude à la Réunion Publique,

Je tiens à remercier, au nom des Riverains du quartier Nord-Ouest Valettois, M. Le Maire de La Valette-Du-Var, son Antenne Métropolitaine et tout le personnel Municipal qui se sont mobilisés pour la gestion de l'alerte à la pollution des canalisations d'eau potable en « juin 2023 ».

La mise en place, très rapide, d'une distribution de bouteilles d'eaux à la Centrale Electrique, Quartier La Chaberte a été très appréciée par les Résidents.

Côté réactivité et communication, Mr Le Maire de La Valette m'a contacté, aussitôt qu'il a eu connaissance de la pollution afin de faire remonter, par mon intermédiaire, « l'alerte pollution » aux Résidents concernés et connus du CIL (coordonnées et adresses email).

Malheureusement, nous ne pouvons en dire autant de Véolia.

Je déclare la Rencontre Publique 2023 ouverte.

Début : 18H00

Sécurité Routière de la D46 Route des Favières :

Les Riverains de la D46 « Route des Favières » ne sont pas entendus par les Autorités Locales.

Un constat a été fait lors de l'AG de 2022 et un courrier a été adressé auprès de la Municipalité Toulonnaise. A ce jour, aucune proposition ni solution à ce problème récurrent n'ont été trouvées.

Les Riverains de la Route des Favières sont toujours excédés par :

- Les vitesses excessives des véhicules.
- Le non-respect des interdictions de doubler.
- Les nuisances sonores diurnes et nocturnes dues en grande partie par les deux roues.
- Les acrobaties en « roues-arrière » des motos trials.

Un habitant de ce secteur Toulonnais, va prendre la parole afin de vous exprimer ses inquiétudes.

M Jean-Paul Bruxaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames Messieurs,

L'an dernier à cette même assemblée je venais exprimer mon exaspération concernant la vitesse et le bruit sur la D46. Malgré les interventions de la police municipale de La Valette et de la Police Nationale les choses restent en l'état. Les Elus nous avaient laissé entendre qu'ils interviendraient auprès de Monsieur le Préfet et que nous serions associés à des recherches de solution. Avez-vous du nouveau à ce sujet ?

J'ai personnellement interpellé une brigade motorisée de la police nationale et j'ai même voulu déposer une main courante au commissariat de la garde. Je ne l'ai pas fait car à chaque échange j'ai compris que cela ne servait à rien car les délinquants n'étaient pas inquiétés, les services de justice les laisse ressortir. J'habite ce quartier depuis plus de 40 ans, aujourd'hui j'envisage de partir ça devient intenable, insupportable.

Il est vrai que tous les habitants ne sont pas confrontés à cette même situation bien que certaines personnes que je connais et avec d'autres Riverains nous avons même envisagé de faire quelque chose comme une un petit blocus. Nous en avons parlé à la dernière Réunion Publique à Monsieur Le Maire. Il m'avait alerté qu'il y a parfois des problèmes de sécurité pour chacun. Aujourd'hui je pense que c'est un sujet important. Concernant la centrale de goudronnage les camions, qui sont effectivement une source économique de la Métropole, roulent bien souvent au-delà des vitesses autorisées plus les motos, les voitures qui déboulent entre le rond-point du col des chênes soit d'un côté, soit de l'autre de la ligne blanche, avec des vitesses de 100 à 120 Km/h.

Ces excès de vitesse ont été constatés par moi-même. Je suis « motard » et j'ai une notion de la vitesse assez juste.

Le respect de la réglementation routière, ça n'existe pas pour certains !!!

La vitesse, les incivilités routières, les dépassements sur la ligne blanche, les dépassements dans les virages, les acrobaties en roues arrière et pour agrémenter tout cela, la pollution sonore des pots d'échappement, les klaxons de nuit.

« Trop c'est trop », agissez avant que nous agissions !!!

J'invite les forces de police à venir constater ces incivilités !!!

Merci de votre écoute et de votre aide.

Le Président du CIL des Favières

Le même phénomène se produit sur l'ancien chemin du Revest à La Valette, voitures, motos. Les Riverains se plaignent des bruits et des dangers occasionnés. Que faire ?

M. Le Maire de La Valette du Var

Le problème est un problème de police nationale comme vous l'avez souligné et nous sommes souvent en rapport avec la police nationale Jean-Marc Luciani qui vient d'arriver qui est délégué à la police municipale fait des réunions avec la police nationale fréquemment tous les tous les mois mais quand il y a des points aussi important on en fait aussi et c'est vrai que les propos qui vous ont été tenus par la police nationale sont une réalité c'est-à-dire que nous avons eu peu de gros délinquants connus sur La Valette, on va dire mais on en a deux, au sud au nord. C'est toujours et souvent les mêmes alors une fois qu'ils sont à La Farlède « en villégiature » et quand ils ressortent ils commencent à causer des troubles à l'ordre public. Au commissariat central de Toulon le policier fait sa déposition, la signe et le prévenu est déjà parti. Il n'y a aucun moyen judiciaire aujourd'hui suffisamment efficace pour pouvoir justement punir, c'est pour ça d'ailleurs qui a autant de problèmes de circulation puisque vous prenez votre voiture, vous allez à Toulon si vous relevez les infractions de tous ceux qui roulent autour de vous, vous en avez au moins une dizaine chaque fois surtout dans

les ronds-points. Les gens qui passent qui ne respectent pas les limites de vitesse, les franchissements de zone blanche et le non-respect du stop. C'est extrêmement dangereux, ça fait maintenant 2 ans, je pense que les choses ont quand même bien augmentées. On n'avait jamais eu autant de piétons renversés, à la valette, sur des passages protégés. (7 en deux ans). On avait demandé à la préfecture de mettre en place un radar de vitesse, ça n'a pas été retenu par l'autorité. Nous les villes nous n'avons pas beaucoup de moyens pour contrôler toutes ces incivilités. On réitérera à la police nationale vos doléances, avec la police municipale nous ferons en fonction de nos moyens, nous ferons de nouveau des opérations « deux roues ».

Une Habitante de la Chaberte

Des voitures s'amuse à faire du rodéo dans le rond-point du cimetière des Argelas, j'ai appelé la police nationale et ils m'ont répondu : « *nous n'avons pas que ça à faire* ».

M. Jean-Marc Luciani

Si c'est dans les horaires, n'hésitez pas à appeler la Police Municipale soit ; par l'application citoyenne ou le numéro de l'accueil de la brigade. Ils vous répondront et ils interviendront.

Horaires d'hiver : 7h00 à 24h00

Période estivale de 07h00 à 3h00

M. Le Maire de La Valette du Var

Le problème est un problème de Police Nationale, comme vous l'avez souligné et nous sommes souvent en rapport étroit avec ces Policiers. Jean-Marc Luciani, mon Adjoint délégué à la Police Municipale participe fréquemment à des réunions de travail programmées mensuellement mais lorsqu'il y a des points aussi importants que le vôtre, on provoque une réunion spontanée. Il est vrai, Monsieur, que les propos qui vous ont été tenus par la Police Nationale sont une réalité. Je vais vous citer un exemple, à La valette, nous avons eu peu de gros délinquants notoires, on va dire deux, au sud et au nord. C'est toujours et souvent les mêmes alors une fois qu'ils sont incarcérés à La Farlède lorsqu'ils ressortent, ils recommencent à causer des troubles à l'ordre public. Au commissariat central de Toulon le policier fait sa déposition, la signe et le prévenu est déjà parti. Il n'y a aucun moyen judiciaire aujourd'hui suffisamment efficace pour pouvoir justement punir, c'est pour ça d'ailleurs qu'il y a autant de problèmes de circulation puisque vous prenez votre voiture, vous allez à Toulon si vous relevez les infractions de tous ceux qui roulent autour de vous, vous en avez au moins une dizaine chaque fois surtout dans les ronds-points. Les gens qui passent qui ne respectent pas les limites de vitesse, les franchissements de zone blanche et le non-respect du stop. C'est extrêmement dangereux, ça fait maintenant 2 ans, je pense que les choses ont quand même bien augmentées. On n'avait jamais eu autant de piétons renversés, à La Valette, sur des passages protégés. (7 en deux ans).

On avait demandé à la préfecture de mettre en place un radar de vitesse, ça n'a pas été retenu par l'Autorité. Nous les villes nous n'avons pas beaucoup de moyens pour contrôler toutes ces incivilités. On réitérera à la police nationale vos doléances, avec la police municipale nous ferons en fonction de nos moyens, nous ferons de nouveau des opérations « deux roues ».

La Police Nationale doit gérer trois communes avec peu de moyens. Le problème c'est qu'on manque de logique, à La Valette on a le Centre Départemental de la Gendarmerie Nationale, il est situé à Entrevert, nous avons là toutes les brigades, les bureaux d'investigation et la cybersécurité, en fait tout ce que nous voulons sur notre territoire. Comme nous n'avons plus de poste de police nationale à La Valette, Il faut aller à La Garde.

Je suis monté à Paris avec Françoise Dumont qui est Sénatrice du Var, nous sommes allés voir M. Le Ministre de l'Intérieur. La Farlède c'est la zone « Gendarmerie », La Valette c'est une « zone police » il y aurait une continuité, le Colonel de gendarmerie est prêt à nous mettre à disposition de la ville une vingtaine de Gendarmes Mobiles.

C'est très compliqué, pourquoi ? Ça fait maintenant près d'un an et demi qu'on est en train d'attendre de savoir si on peut passer en « zone gendarmerie » mais on n'a toujours pas la réponse. Nous avons eu quelques avancées mais c'est vraiment très particulier, on a l'impression que j'ai demandé « l'impossible » qu'alors que je demandais quelque chose qui est d'une simplicité enfantine.

De plus, les Policiers Locaux sont d'accord parce que ça leurs permettrait de redistribuer des effectifs sur d'autres hommes.

Mauvaises nouvelles, lors des jeux olympiques et paralympiques de Paris, ils ont prévu pour le Département du Var d'alléger les effectifs pour pouvoir les envoyer sur la Capitale.

Le Var, l'été, multiplie sa population par 3 voire par 4.

Mme Pascale Janvier

L'essentiel a été dit, Monsieur, nous partageons complètement votre effroi, c'est compliqué. Quand on sait que la justice ne peut pas suivre et qu'elle manque de moyens, évidemment comme ça a été évoqué, nous aussi à Toulon nous n'avons pas de moyens d'action sur ce domaine.

Par contre, je ne partage pas forcément votre avis Monsieur, ne vous résignez pas, ne pensez pas que ça ne sert à rien, faire tous ces signalements que ce soit auprès de la préfecture ou dans les diverses polices que vous pouvez contacter.

Ces données sont collectées et c'est justement parce qu'à un moment il y aura suffisamment de données importantes que les choses bougeront.

Monsieur Jean-Paul Bruxaux

Malheureusement, faire remonter tout ce qui ne fonctionne pas, en avertir la presse et je suis prêt à faire un blocus sur la D46 avec certains Riverains impactés par ces incivilités, parce qu'il y en a assez et on se demande si le fait d'avertir la presse et pourquoi pas les systèmes nationaux de télévision et de radio nous permettrons qu'on parle de nos problèmes.

Mme Pascale Janvier

Je ne parlais pas d'exprimer votre désarroi auprès de la presse, je parle de les faire remonter auprès de la Police Nationale et Municipale. C'est seulement ces données-là qui vont être prises en compte. Malheureusement ou heureusement selon la vision des choses que l'on a, les données « Presse » ne sont pas importantes.

Je vous conseille de continuer à contacter les services de Police, eux seuls ont les moyens de faire bouger les choses.

Un Habitant de la D46 Route des Favières

Monsieur le Maire la réponse de la préfecture concernant le refus de mettre en place les radars.

M. Le Maire de La Valette du Var

Je ne peux pas vous la donner la réponse comme ça parce que je l'ai faite l'année dernière. La préfecture a des sites qui déterminent l'utilité et la faisabilité de la mise en place d'un radar routier. Ils mettent de moins en moins de radar de vitesse, ils mettent pas mal de radar de feu. Votre zone, pour la préfecture, n'était pas une zone suffisamment accidentogène.

C'est basé sur des statistiques. S'il y a 1 personne qui contacte le 17 ils ne viennent pas, s'il y a 10 personnes différentes qui contactent le 17 au bout d'un moment ils viennent et c'est comme ça que vous allez pouvoir les faire se déplacer et constater ces délits.

Un Habitant de la D46 Route des Favières

Pourquoi ne limiterions pas la vitesse à 50Km/h sur cette portion de départementale aux vues des accidents et incivilités constatées sur la D46.

M. Le Maire de La Valette du Var

C'est une bonne réflexion, mais, les 50 km/h sur l'Avenue de la Libération sont difficilement, voir jamais respectés, c'est d'ailleurs là notre point principal pour les contrôles, avec les jumelles, effectués par la police Municipale, c'est pour ça qu'à la descente de l'ozone on a fait un grand plateau traversant pour permettre déjà de sécuriser les vélos mais aussi de limiter la vitesse. Les plateaux traversants on ne les mets que là où la police nous autorise à les mettre.

M. Le Président du CIL des Favières

Les mêmes nuisances et incivilités se produisent au niveau de l'Ancien Chemin du Revest à La Valette, voitures, motos, trials.

Les excès de vitesse en entrée du rond-point du « Col des Chênes » occasionnent une dangerosité importante pour la sortie fort fréquentée de ce Chemin, « Riverains et accès à la boulangerie Borréani ».

Que faire ?

Attendre que la zone devienne accidentogène ?

Quartiers de Gaudissart, St Honorât, Le Pas de Louchon et Vallon de la Sorbière :

Suite à la réunion du 24 octobre 2022, sur site, aucun accord n'a été trouvé entre les deux antennes métropolitaines Toulonnaise et Valettoise concernant :

- La remise en état du réseau pluvial.
- Entretien du « Gaudissart »
- La mise en place d'un nouveau candélabre au carrefour « Soldani ».
- Le curage du « Gaudissart ».
- Qu'en est-il du projet de réalisation d'un réseau d'assainissement pour ces Quartiers ?

Le Président du CIL des Favières

La mise en place d'un candélabre a été faite cette semaine par les services dans la métropole l'antenne de Toulon. A ce jour le réseau pluvial, le curage du fossé, l'entretien du « Gaudissart » prévu en AG 2022, sont toujours en cours d'arbitrage entre les antennes métropolitaine de Toulon et de La Valette.

La question récurrente de savoir s'il y aura un jour en réseau d'assainissement dans ce quartier. Le chemin de Gaudissart est sur le domaine municipal de Toulon et le ruisseau délimite les deux communes.

M. Albert Tanguy

Pour Gaudissart, l'entretien du ruisseau doit être entretenu par les Riverains. Comme toutes rivières et tous fleuves. Les antennes de Toulon et La Valette sont toujours en discussion pour résoudre les problèmes inévitables aux inondations.

M. Le Maire de La Valette du Var

Mon adjoint ira voir M. Luc De Saint-Sernin discuteront ensemble apparemment si on peut modifier la pente de la route on peut l'envoyer dans le ruisseau. On trouvera une solution intelligente entre Toulon et La Valette, même si c'est sur Toulon que le Ruisseau est situé, on va y arriver quand même.

Il est à noter que ce qui était dit tout à l'heure est important, les riverains ne savent même pas qu'ils doivent nettoyer les abords du Ruisseau. C'est le riverain qui est de l'autre côté qui doit nettoyer la berge opposée du ruisseau et à force de pas le nettoyer lorsqu'il y a une grosse pluie tout est bouché, ça inonde toutes les maisons qui sont en dessous donc c'est vrai que le nettoyage des ruisseaux est important, très important, nous on a quelques ruisseaux qui sont nettoyés par le syndicat de l'égoutier, les berges des ruisseaux sont toujours à la charge des riverains et privées. Si vous avez entre la propriété et le ruisseau une route « privée » c'est toujours le propriétaire qui devra nettoyer la berge du ruisseau.

L'assainissement, je dis un mot quand même, j'ai regardé les plans pluriannuels d'investissement sur l'assainissement et notamment dans ce quartier parce que c'est vrai, c'est un quartier qui est soumis à l'assainissement non collectif et aujourd'hui on sait combien coûte l'assainissement non collectif. Si demain vous avez les services de contrôle de la métropole pour l'assainissement non collectif qui viennent visiter toutes les fosses septiques ça risque d'être compliqué. C'est vrai qu'il y a une déclivité naturelle importante qui permettrait certainement de pouvoir évacuer assez facilement les eaux usées, le problème c'est qu'on a pas mal d'endroit où on a du domaine privatif. Depuis 2 mois je suis responsable de l'eau et de l'assainissement de la métropole donc à ce titre je m'occupe de l'ensemble de la métropole. J'ai quand même demandé à ce qu'on me fasse une étude sur justement tous les quartiers qui sont à l'assainissement non collectif. Ce n'est pas évident parce que en fait l'assainissement ce n'est que les collecteurs sur le domaine public qui peuvent être mis en œuvre et après toutes les antennes des collecteurs qui passent par des terrains privés ne peuvent pas être mise en œuvre par les services de l'assainissement donc c'est à la charge de celui qui va se brancher « Le propriétaire ».

Il faut quand même réfléchir aux coûts par rapport à l'usage.

Quand il y a un réseau d'assainissement vous avez un délai mais vous êtes obligé de vous y brancher. C'est pour ça qu'il ne faut pas s'infliger quelque chose qui risque d'être plus coûteux que ce qu'on a aujourd'hui. Pour cette raison je préfère que l'on fasse une vraie étude.

Comme il y a de la pente, c'est un peu compliqué, mais en fait on va faire une étude complète comme ça au moins on sera sûr du coût. Il faut compter un délai de 6 mois.

Une Résidente de St Honorât

Je voulais attirer votre attention sur les trois têtes du chemin d'accessibilité et sur la non visibilité avec des virages pratiquement à angle droit et il y a de plus en plus de personnes qui circulent en voiture et ça devient de plus en plus compliqué. La première partie est sur Toulon, la deuxième partie est sur la valette,

M. Le Maire de La Valette du Var

On peut éventuellement, dans un premier temps pour sécuriser, comment on l'a fait sur certains virages du chemin de l'ozone, mettre des miroirs aux virages un peu dangereux pour que vous ayez quand même une visibilité correcte tout en sachant que le miroir peut être trompeur mais au moins ça vous permet de pas vous retrouver nez à nez avec deux véhicules.
Il faudra qu'on regarde sur place.

Le Président du CIL des Favières

Certains camions de pompiers ne peuvent pas passer sur ce chemin. Qu'en serait-il en cas d'incendie en ajoutant les riverains qui évacuent la zone. Il n'y a qu'une sortie de route et pas d'aires de retournement.

M. Henry-Jean Antoine

Je ne sais pas s'il y a eu des exercices à ce niveau-là, pour voir si ce qui passe ou passe pas et à quel endroit. On pourrait faire une aire de retournement et on verra si on peut éventuellement avec le CCFF aller voir sur place.

M. Bernard Roux

Nous avons goudronné tout en haut du chemin st Honorât et on en a profité pour justement améliorer le croisement et nous avons fait quelques espaces de retournement où les voitures peuvent se garer et permettre aux autres voitures de passer.

Il est vrai dans toutes ces rues qui montent, effectivement, il y a des problèmes de retournement donc là il va falloir qu'on regarde avec l'urbanisme et avec les voiries pour que l'on puisse faire une aire de retournement et quand il y a des permis de construire afin qu'on puisse justement arriver au bout.

Il y a des endroits où on ne peut pas faire demi-tour. Aménager des emplacements réservés et surtout pouvoir se croiser.

On va agrandir la voirie sur 3 m à 5 m et comme ça vous pourrez passer, donc là effectivement il y a un travail que je vais prendre en compte l'année prochaine.

M. Henry-Jean Antoine

Il faut savoir qu'aujourd'hui systématiquement lors d'une demande de permis de construire une aire de retournement est obligatoire.

Le Président du CIL des Favières

La troisième question est commune à Toulon et La Valette c'est la « Route de Dardennes ». Les Constats sur la sécurité routière et celle des piétons sur la D46 sont problématiques.

Départementale 46 « Route de Dardennes » :

La vitesse excessive, le non-respect des interdictions de doubler, les flux croissants de poids-lourds, de véhicules légers, de cyclistes et nouvellement de trottinettes augmentent l'insécurité routière sur la Départementale 46 « Route de Dardennes ».

Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « Carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13650 véhicules / jours ouvrables dont 350 poids-lourds sur la Départementale 46 « Route de Dardennes ». Aujourd'hui le déroutement des véhicules soumis à la « mesure Crit'Air » et l'aménagement de l'A57 jusqu'en 2025 augmentent le flux routier dans ce secteur.

Les Résidents Toulonnais de la D46 « Route de Dardennes » (Scolaires, Lycéens, Etudiants, Personnes Agées et PMR) des N°1666, N°1830 et N°1690 ainsi que ceux du Lieu-Dit La Mourellette et du Vieux Chemin de La Ripelle, sont contraints de marcher sur la chaussée ou dans le fossé afin

d'aller prendre les transports en commun, Bus 55 ou Scolaire TL09, à l'arrêt « Résidence Favières ». Il en va de même pour accéder à la Zone Commerciale de la Ripelle.

Les Résidents Toulonnais et Valettois (Scolaires, Lycéens, Etudiants, Personnes Agées et PMR) de la Départementale 46 « Route de Dardennes » voulant prendre les transports en commun, Bus 55, AB121 ou scolaires TL09 et VA01 à l'Arrêt « Favières » au Rond-Point du Col des Chênes ainsi que ceux souhaitant se rendre à la Boulangerie « Borréani » sont exposés aux mêmes contraintes et insécurités routières.

L'aménagement routier de la Départementale 46 « Route de Dardennes », du rond-point du Col des Chênes à la Zone Commerciale de la Ripelle devient incontournable :

Demandes :

Elargissement de la voie.

- Création d'une piste cyclable partagée avec les piétons (sens montant Dardennes / Rond-point du col des chênes)).
- Installation d'un éclairage public sur la totalité de la D46 « Route de Dardennes ».

Ce projet doit être réalisé par un agrandissement que d'un seul côté pour aménager une piste cyclable partagée avec les piétons, c'est une question de priorité en matière de sécurité routière et des personnes.

Un Riverain de la D46 Route de Dardennes

Mon terrain est gelé en emprise au sol, Il y a des études en cours donc je voulais savoir où en sont ces études ? Aux dires il devait y avoir une quatre voix, il y aurait qu'une piste cyclable, j'avais entendu dire qu'après le rond-point qui vient d'être fait ça aller très vite parce qu'en fait pour mon usage personnel je ne peux rien faire, je ne peux pas vendre, pas bâtir mon terrain est gelé. La voie de contournement ne se fera pas. Le département, c'est eux qui choisissent les travaux. Quelle est la démarche que je dois faire pour me faire lever l'emprise au sol.

Le Président du CIL des Favières

Il faut mettre en demeure le département, soit ils achètent, soit ils vous libèrent l'emprise. Vous verrez avec Madame Quadruppani, elle vous expliquera la procédure.

La question importante concernant la Route de Tourris est adressée aux Elus Valettois.

Les Elus et Intervenants Toulonnais, si vous le désirez, vous pouvez quitter la Réunion Publique afin de participer à la réunion du Mourillon.

Dégradation du revêtement de la Route de Tourris au niveau du N° 2231 :

Constat a été fait, depuis plusieurs mois, qu'une partie du bitume de la Route de Tourris, se dégrade de plus en plus. Les dégâts sont situés au milieu de la chaussée et à proximité du dernier arrêt bus « Ancien Chemin de Tourris » face à l'habitation sis au N° 2231.

Les camions descendant de la carrière et de la centrale à bitume font des écarts pour l'éviter. Une rencontre avec un véhicule montant se soldera par un accident grave.... (Sécurité Routière).

Les travaux de remise en état « Partiels » du revêtement de la chaussée ont été exécutés en 2022, sous la direction de la SOMECA.

Demande :

Remise en état de la chaussée.

Dégradation de la chaussée « Route de Tourris au niveau du N° 2090 :

Suite aux travaux de remise en état du revêtement de la Route de Tourris, le bitume mis en surépaisseur canalise l'eau de pluie dans le chemin privée du N° 2090 Route de Tourris, entraînant une dégradation des bas-côtés et la mise à jour de la canalisation d'eau potable.

Demandes :

Elimination de ces écoulements sur la voie privée du N° 2090.

Canalisation des écoulements vers le caniveau des Eaux Pluviales.

Ecoulement des Eaux Pluviales « Route de Tourris » :

La canalisation des Eaux Pluviales est à revoir car elle occasionne des débordements sur la Route de Tourris au niveau du N° 1974 et au bas du N° 1977.

Demandes :

Réaménagement du caniveau d'écoulement des EP sur la Route de Tourris du N° 2090 au N° 1974 et du passage sous-terrain.

L'agrandissement et le cheminement des EP dans la propriété de M. Bartolomei au niveau du N°1977.

Le raccordement au collecteur existant des Frères de Plymouth sur le Chemin du N° 1977.

Sécurité des piétons « Route de Tourris » :

La sécurité des piétons n'est pas assurée du N° 1970 « Centre aéré de Tourris Jean Gravand » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » situé au N° 2232. (Évoquée en AG 06/2019 et 09/2022).

Demande :

Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, sens montant, en revêtement stabilisé non bitumeux avec une bordure canalisant les eaux pluviales.

Nous avons là quatre questions qui sont complémentaires et ont le même sujet :

Le revêtement de la Route de Tourris, la réfection de la chaussée, l'écoulement des eaux pluviales aux N°2090, N°1974 et la sécurité des piétons.

La cause de la formation de ces trous sur la chaussée est consécutive à l'ancienne remise en état de la chaussée qui a été effectuée sans prendre en compte le flux incessant des camions mais surtout leur fort tonnage ainsi que les rotations diurnes, nocturnes et certains week-ends, des véhicules transportant du bitume pour l'aménagement routier de la A57. La formation des affaissements constatés rend dangereuse la circulation routière.

J'ai trois interrogations :

- A la fin des travaux de l'A57 la société SIORAT « centrale de production d'enrobée » a-t-elle l'obligation de participer à la remise en état du revêtement de la Route de Tourris ?
- Des directives préfectorales ont-elles été prises dans ce sens ?
- Pourquoi la SOMECA « Carrière de Tourris » serez la seule à participer financièrement ?

Nous demandons une remise en état de la chaussée et que les travaux soient effectués rapidement.

Nous en avons discuté, sur site, avec Monsieur Bernard Roux et l'Antenne de la Métropole Valettoise. Les problèmes soulevés par les Riverains ont été partiellement résolus sur une portion minime de la route mais par endroit le bitume a été étalé en surépaisseur par rapport à l'existant. Les bordures béton du chemin privé du N°2090 se retrouvent à fleur voire sous le goudron actuel.

L'écoulement des eaux de pluie vont en partie sur ce chemin privatif et mettent à nu les canalisations d'eau potable.

L'autre partie des Eaux Pluviales continue sa descente sur la Route de Tourris, empreinte la traversée souterraine de la chaussée et s'écoule au travers d'une canalisation, sous dimensionnée, par la résidence privée de Monsieur Willy Bartolomey au N°1977.

Le raccordement au collecteur des Frères Plymouth n'est toujours pas réalisé.

Il est urgent de revoir l'écoulement des eaux pluviales, de créer un cheminement piétonnier qui monte du centre aéré jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris », de redimensionner la traversée de la Route de Tourris et de se raccorder au collecteur situé sur le chemin au N°1977.

Le problème d'inondation, va jusque dans le fond des accès au lotissement, chez Madame Garcia. Elle m'a adressé un courrier par lequel elle m'informe qu'elle est inondée :

« J'ai l'eau de pluie qui descend de la Route de Tourris par la propriété de M. Bartolomey et prend le chemin du haut. Les écoulements de ces eaux pluviales viennent chez moi, en contre-bas. Le deuxième passage des eaux pluviales se fait par le chemin du bas et causent les mêmes problèmes.

Le troisième passage des eaux pluviales se situe au niveau du chemin de la table d'hôte et elles passent devant la propriété de M. Archippe et rentrent chez moi.

Je l'ai signalé plusieurs fois, on m'a dit d'attendre les travaux. »

Mme Pascale Janvier

Le sujet que vous venez d'aborder est spécifique à la commune de la Valette, donc je vous coupe la parole juste pour dire bonsoir à toutes et tous. Nous devons vous quitter car nous enchaînons avec une autre réunion au Mourillon.

Bonne soirée pleine d'échanges, au revoir.

M. Bernard Roux

Nous avons fait une visite sur site pour évaluer tous les travaux à réaliser dans votre secteur.

On a refait le revêtement du vieux chemin de La Valette, allez-y, ça faisait 40 ans qu'on attendait sa réfection.

La priorité c'est l'amélioration de la sécurité des enfants et des piétons, c'est à dire le cheminement du Centre Aéré au N°1974 à l'arrêt de bus « Ancien chemin de Tourris ».

On a regardé avec votre Président à partir du container semi-enterré jusqu'au Centre aéré. Côté financement, l'antenne TPM de La Valette prends un montant et la Soméca participe à hauteur parce que les camions, globalement, dégradent la chaussée.

Il faut que je contacte la carrière pour voir à quelle hauteur elle peut contribuer cette année. Le chemin piétonnier permettrait de sécuriser les usagers du N°1974 jusqu'à l'arrêt de bus et de résoudre, en même temps, l'écoulement des eaux pluviales au N°2090. J'attends le devis de COLAS et on va le budgétiser pour l'année prochaine « 2024 ».

Nous avons évalué avec « COLAS » la possibilité de refaire le revêtement du « Chemin de la vieille Valette » du rond-point du cimetière des « Argériès » jusqu'à la « maison familiale ». Pour moi c'est moins prioritaire parce qu'il n'y a pas de problème de sécurité, c'est simplement pour améliorer la circulation, on va consulter le devis.

Ma priorité c'est la sécurité, après si on peut améliorer effectivement le revêtement pourquoi pas. Ensuite il y a l'écoulement des eaux pluviales. Nous avons contacté le propriétaire du N°1977 qui est dans le virage et qui reçoit toute l'eau du passage sous la route de Tourris. On va voir avec le Résident pour essayer de canaliser l'écoulement, le passage en milieu privatif et le raccordement au collecteur des Frères de Plymouth sur le chemin communal du N°1977.

Ces travaux sont prévus l'année prochaine, on va remettre en état le ruisseau d'écoulement des eaux pluviales, le passage sous la Route de Tourris et le raccordement au collecteur des Frères de Plymouth.

Les feux dits intelligents du N°642 Route de Tourris, je pense que c'est quand même important. C'est-à-dire que la priorité est à la D446, pour que les camions puissent circuler. Les riverains qui veulent traverser à ce moment-là ont sur leur chemin une détection et c'est un peu comme au niveau de la rue Roberti à la valette.

En général ils attendent 30 secondes ensuite ils ont 15 secondes pour traverser. La difficulté rencontrée est la venue d'Enedis pour mettre le compteur, mais on va y arriver parce que on a quand même chez nous un collègue Stéphane Champ qui va faire accélérer le raccordement électrique.

M. Le Maire de La Valette du Var

Mesdames et Messieurs, je vais vous laisser je trouve quand il y a beaucoup de monde et que le CIL fonctionne bien. Ça c'est une bonne chose, Robert bravo.

On peut le féliciter il travaille bien, après c'est vrai qu'il nous sollicite souvent. Il ne suffit pas de venir aux réunions du CIL, il faut que nous soyons à l'écoute du Président qui lui fait remonter la problématique et Dieu seul sait s'il fait bien remonter l'information.

On essaie de bien travailler ensemble. Je pense, on parlait tout à l'heure de la carrière mais la centrale d'enrobé est aussi concernée.

Il va falloir qu'elle paye un petit peu. On va y arriver aussi parce que la carrière et la centrale d'enrobé sont totalement indépendantes. La centrale d'enrobé n'est pas sur le territoire de la Someca elle est sur le territoire de l'ancien propriétaire des carrières qui lui a loué un bout de terrain. Il n'y a pas de lien entre les deux mais on arrivera quand même à trouver une solution.

Bon moi je suis à votre disposition, vous savez que je suis accessible, vous pouvez appeler mon cabinet si vous voulez me parler d'un problème si c'est un problème technique c'est M. Bernard Roux qui s'occupera après j'ai des Adjoints pour ça aussi. Quand il y a vraiment quelque chose à résoudre n'hésitez pas à me le demander.

Voilà je suis obligé de partir parce que je vais, non pas une réunion au Mourillon, mais je vais au théâtre Marélios parce qu'il y a un premier spectacle et je voudrais aller le voir et dire bonjour avant que le spectacle commence.

En tout cas merci et puis je vous laisse avec trois supers Adjoints qui vont répondre à toutes les questions qui restent encore à élucider.

Le Président du CIL des Favières

Merci Monsieur le Maire de votre présence.

Un Résident du Chemin du Coucou

Le lampadaire au niveau de chemin du Coucou est carrément dans les pins, je demande si on peut effectuer un élagage des branches.

Mme Manon Fortia

C'est une zone de la Métropole Toulonnaise, toutefois je vais avertir le service concerné de cette anomalie. Si le lampadaire est dans le domaine privé c'est au propriétaire d'effectuer l'élagage. Demain je vais envoyer une équipe constater le problème.

Le Président du CIL des Favières

Au Vallon de la Sorbière au bout de Saint-Honorat vous avez un chemin qui monte et qui va rejoindre le chemin de Ciambellotti, il y a une maison qui se construit et le chemin est bloqué. On ne comprend pas pourquoi.

M. Henry-Jean Antoine

Le chemin n'est pas coupé et sera goudronné par le propriétaire. L'accès sera conservé.

M. Bernard Roux

On va essayer d'avancer. Le cimetière des Argériès est à réaménager, j'attends le devis de Colas c'est aussi un problème de sécurité routière car les camions coupent le rond-point et vont tout droit.

Cette année avec votre Président et l'antenne de la Métropole Valettoise nous sommes allés constater les travaux à réaliser. C'est un projet que je souhaiterais réaliser afin d'améliorer la sécurité.

Une Résidente de La Chaberte

Monsieur, au niveau du cimetière le passage piéton n'a pas été repeint comme les autres sur la D446. Savez-vous si ça se fera et quand ?

M. Bernard Roux

Madame, je ne peux vous répondre avec précision car nous avons refait énormément de passage clouté et pour le cimetière ce se fera au moment des travaux de réfection.

Mon collègue Jean-Marc va vous parler de la sécurité et de la mise en place de caméras de surveillance.

M. Jean-Marc Luciani

Il est prévu une caméra au rond-point du cimetière. Une autre à la montée du Coudon au niveau des 1-7 Route du fort Coudon et une sur le rond-point du col des chênes.

La première tranche a été faite par transmission radio, il se trouve que ce système n'est pas fiable (vent, pluie, réception d'image pas excellente etc..).

Mr le maire et l'adjoint au finances ont décidés d'investir dans le domaine de la vidéo protection pour toute la commune de la valette.

On a donc décidé de passer par la fibre optique qui est plus chère et plus longue à réaliser. Pour l'année prochaine les trois caméras de votre secteur sont prévues et y seront.

Nous avons un enregistrement sous trente jours mais nous n'avons pas de policier en surveillance permanente. Nous gardons ces enregistrements afin de les donner à la police nationale si le besoin est avéré.

M. Bernard Roux

On a un grand projet pour la valette, on va faire un contrat avec THD au niveau de la métropole. On va mailler l'ensemble des bâtiments publics, cela représente 50 Kms de fibre, sur un laps de temps de 2ans et demi, 1 million d'euros en 10 ans et nous aurons financé notre projet. Ça se fera en plusieurs tranches, les établissements scolaires, les entrées et sorties de la ville, la surveillance des poubelles enterrées et des dépôts sauvages.

Pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif le contrat se termine avec Véolia. Un nouveau contrat, regroupé avec Le Pradet et la Valette va être mis en place en novembre. Pour information le coût était à la levée des poubelles, maintenant ce sera à la tonne et les bacs semi-enterrés seront pourvus de sonde afin de faciliter le ramassage des bacs pleins.

Le Président du CIL des Favières

M. Le Maire m'a informé que l'opération « Coudon Propre » se fera l'année prochaine.

Un Résident des Favières

Il était prévu de mettre une boîte à lettres dans la montée face au portail de la boulangerie et accessible au conducteur du véhicule.

M. Bernard Roux

Je prends en compte votre demande et je vais contacter le responsable de la poste.

Un Résident de La Chaberte

Au point de vue des composteurs, où s'adresser pour en avoir à disposition.

M. Bernard Roux

Il faut s'adresser à l'antenne de la métropole de la Valette au quartier de l'Enclos. Ces composteurs sont financés par le Sittomat et les Habitants Valettois doivent en faire la demande, c'est entièrement gratuit.

Un Résident de la D46 Route des Favières

La finalisation de la fibre optique pour Toulon et la Valette devrait être terminée pour la fin de l'année.

M. Bernard Roux

Depuis un an et demi on a engagé, parce que nous étions en sous-effectif, un technicien ancien Major sous-marinier « Télécom » c'est lui qui gère tous les problèmes de tirage de la fibre et les contacts avec Télécom de La Valette.

Vous êtes sur Toulon alors il faut vous retourner sur le responsable, en Mairie Toulonnaise, du déploiement de la fibre optique dans votre quartier.

Un Résident de La Chaberte

Nous avons une recrudescence des sangliers dans notre quartier.

Que pouvons-nous faire ?

A qui s'adresser ?

M. Jean-Marc Luciani

Les sangliers !!!

Effectivement il y a beaucoup de demandes sur le sujet. La solution c'est d'appeler le Lieutenant de Louvèterie qui organise des battues administratives avec l'aval de la préfecture.

Si ça vous intéresse appeler moi à mon bureau en Mairie, je vous donnerai le numéro de la préfecture qui sera en mesure pour faire mandater le Lieutenant de louvèterie.

Pour votre information, à la Valette au cœur village « Le Lavoir » nous avons constaté une harde de huit sangliers. Ils sont partout.

Un Résident de la D46 Route des Favières

Concernant les punaises de lit, la municipalité de la valette a-t-elle la possibilité de faire traiter en préventif tous les lieux contaminés « Cinéma, l'Avenue 83 etc... »

M. Henry-Jean Antoine

Pour l'instant nous n'avons pas de remontée au niveau de la Mairie. Quand ce sera le cas nous prendrons les mesures Adhoc.

Le Président du CIL des Favières

Je constate, que les Elus ou les Intervenants Toulonnais ou Valettois tous sont bien au courant de nos problèmes et ils essayent de les résoudre au mieux.

Concernant la réalisation des travaux, c'est toujours une histoire de finances publiques.

Après ces débats forts intéressants, nous constatons que des « Priorités » dans le domaine « de la Sécurité des Personnes, de la Sécurité Routière et des Biens » se font jour et deviennent très préoccupantes pour les Habitants de ces secteurs Toulonnais, Valettois voire Revestoï.

- Sur la Route de Tourris au N°2090 l'écoulement des eaux pluviales, pour certains Habitants, est sujet à de fortes inquiétudes.
 - o Leur chemin privé est raviné et des canalisations d'eau potable sont mises à nues.
- Au N°1977 si les eaux pluviales étaient correctement canalisées, la Riveraine qui est inondée à chaque pluie importante, verrait son problème résolu.
- Sur la D46 Route de Dardennes la sécurité routière « vélos et véhicules » ainsi que la sécurité des personnes « enfants scolarisés et piétons » sont mises en avant.
 - o Un trottoir piétonnier partagé avec une piste cyclable, sens montant Dardennes / Col des chênes devient urgent. (Réalisation Département du Var)
- Sur la D46 Route des Favières la sécurité des personnes, « enfants scolarisés et piétons » est mise en avant.
 - o Du chemin du Coucou au rond-point Soldani, un trottoir protégé par des bordures et un passage piétonnier pour accéder aux deux arrêts de bus « Terres Rouges » sont incontournables. (Réalisation Département du Var)
- Sur la D46 Route des Favières les nuisances et l'insécurité sont récurrentes et soulèvent des questions de Police non résolues à ce jour.
- Les chemins de St Honorat et de Gaudissart sont en mauvais état et leur faible largeur soulève des questions de Sécurité Routière, d'Accès des Pompiers et des Secours aux Personnes.
- L'entretien du ruisseau « Gaudissart » soulève des problèmes « d'inondation, d'écoulement des eaux, de l'entretien de ses berges et de son lit.

Je vous remercie pour votre présence en grand nombre et vous souhaite une bonne soirée.
La réunion Publique est terminée.

Fin de la réunion : 19H55